

249413 - Chercher des gains dans les sites publicitaires en achetant un paquet d'annonces à un dollar

La question

Je voudrais une explication en rapport avec les bénéfices tirés des sites publicitaires afin de ne pas commettre un interdit ou m'impliquer dans des opérations usurières. Je m'explique: il y a un site publicitaire qui permet d'obtenir un bénéfice par un simple clic. J'achète un paquet d'annonce à un dollar pour 70 visites du site. La société m'offre un total de 3200 points (constituant le paquet). Un dollar investi me donne un pourcentage de bénéfice de 159 pour cent. Ensuite, la société répartit les points aux membres en fonction du nombre de points revenant à chacun. Elle gagne sur chaque annonce qui me parvient. Par exemple, si un dollar vaut 2000 points, cela me fait 1200 points. Avec un dollar, je peux acheter un autre paquet d'annonce ou en retirer. C'est ainsi que tout le monde profite des visites de son propre site et de ses visites aux sites des autres.

Le tout consiste en des annonces portant sur des sites lucratifs non licencieux. Les annonces s'affichent pendant 24 heures. Si on ne clique pas dessus, elles profitent aux autres membres du groupe. Il m'est permis d'inviter mes amis à rejoindre la société pour avoir un pourcentage des clics des membres sur leurs annonces. Il m'est possible de retirer mes bénéfices quand je veux et comme je veux. Les bénéfices du site peuvent consister dans l'importation de véhicules en Tunisie. Voici mes questions:

1. Est-il permis de souscrire à ce site et d'y investir?

2. S'il y a de l'usure (dans ces activités) peut-on y travailler sans y investir étant donné que le site permet au membre d'apporter sa contribution personnelle sans investir?

3. S'il est permis d'y travailler sans investir, peut-on inviter de nouveaux membres à adhérer au site, quitte à obtenir un pourcentage pour cela bien que je ne sache pas s'ils vont investir ou pas?

4. M'est-il permis de réinvestir les bénéfices que je gagne auprès de la société quand on sait que je n'ai pas investi un seul dollar de mon propre agent depuis que j'ai commencé à fréquenter le

site?

5.Si toute mon activité est entachée d'usure, m'est-il permis de vendre mon compte à d'autres?

La réponse détaillée

Premièrement :

Il est permis de tirer des gains de sites publicitaires sous réserve du respect des conditions suivantes :

La première : l'inscription doit être gratuite. Si elle est rémunérée, elle est alors interdite parce que c'est un jeu de hasard et de l'usure car on y échange de l'argent contre de l'argent avec le retard et l'inégalité des objets de l'échange.

La deuxième : les publicités doivent être licites.

La troisième : l'abonné ne doit pas tricher en cliquant sur les publicités et cela en utilisant des programmes ou en louant des sites qui gonflent le nombre de visiteurs.

La quatrième : la contrepartie doit être bien déterminée : chaque clic donne tant d'argent.

D'après ce que vous avez mentionné dans votre question l'inscription n'est pas gratuite puisqu'il faut payer un dollar. Dès lors, il est interdit de s'abonner à ce site-là.

Le fait que le paiement d'un dollar permet d'annoncer votre site n'en justifie pas la licéité. Votre contrat avec le site repose sur votre paiement d'une somme pour bénéficier de l'annonce de votre site et aussi de pouvoir cliquer sur des annonces et en tirer des gains ainsi que d'inviter d'autres à s'inscrire au site et tirer profit de leur inscription. Ce contrat est interdit parce qu'impliquant le jeu de hasard et l'usure.

Concernant le fait que c'est du jeu de hasard : parce que vous payez de l'argent dans l'espoir d'en gagner plus chaque fois que vous cliquez sur les annonces, chose qui peut se réaliser ou pas, d'où une perte certaine pour un gain probable, ce qui est exactement le jeu de hasard.

A propos de l'usure : c'est parce qu'on donne de l'argent en contrepartie de l'argent, avec un montant supplémentaire et un retard dans l'échange.

Si votre objectif est de faire de la publicité pour votre site, contentez-vous de payer pour cela mais ne cherchez pas à gagner de l'argent en cliquant sur les annonces. En d'autres termes, ne combinez pas la publicité avec le profit en même temps, parce que la supercherie que vous essayez d'utiliser pour contourner l'interdiction est assez évidente.

Voir la réponse donnée à la question N° [198784](#).

Deuxièmement :

Vendre votre compte à d'autres : s'il s'agit du seul fait de vendre votre site, il n'y a aucun inconvénient à le faire. Mais s'il s'agit du fait que celui qui s'inscrit au site de publicité aura un compte déterminé contenant ses points et ses gains, la vente de ce compte n'est pas permise car on a déjà dit que cela repose sur un contrat interdit.

De même, il n'est pas permis d'inviter d'autres gens à s'y inscrire car cela revient à coopérer dans le péché et la transgression.

Et Allah le, Très-Haut, sait mieux.